Officier de Gendarmerie

GENDARMERIE NATIONALE

Officier sur le terrain (OG)

Missions et conditions d'accès :

Choisir une carrière d'officier de gendarmerie, c'est alterner des postes de management sur le terrain et de chef de projet en administration. Décideur opérationnel à la tête d'une équipe de professionnels, vous devrez aimer l'action, les responsabilités et le relationnel.

Quelques infos complémentaires :

En devenant officier de gendarmerie, vous bénéficiez des avantages du statut militaire :

- -formation rémunérée en école, évolution de 1 755 € à 2 026 € net sur 2 ans ;
- -logement pris en charge par la gendarmerie;
- -formation diplômante en partenariat avec l'Université Paris II Panthéon Assas ;
- -2 843 € nets en sortie d'école minimum ;
- -logement pris en charge par la gendarmerie;
- -réduction de 75 % sur le tarif SNCF ;
- -9 semaines de congés par an minimum ;
- -carrière évolutive (grade et rémunération).

Conditions d'accès

Pour devenir officier de gendarmerie, vous devez tout d'abord répondre à ces conditions générales :

être de nationalité française;

avoir effectué la JAPD ou la JDC (si vous avez moins de 25 ans) ;

être apte physiquement.

Ensuite, différents concours et sélections s'offrent à vous selon votre profil :

- -concours universitaire : ouvert aux moins de 27 ans, titulaires d'un master II homologué ou équivalent ;
- -concours sur titres : ouvert aux moins de 27 ans, titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un master II dans des filières spécifiques définies par l'arrêté d'ouverture du

concours;

- -concours scientifique : ouvert aux moins de 27 ans, titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un master II dans des domaines scientifiques ;
- -concours catégorie A : ouvert aux fonctionnaires de moins de 35 ans, de catégorie A depuis au moins cinq ans ;
- -concours officier des Armées : ouvert aux capitaines d'une des trois Armées âgés de moins de 35 ans, titulaires d'un master II ;

sélection officier sous contrat-encadrement : ouvert aux titulaires d'une licence homologuée ou équivalent, aucune limite d'âge ;

concours internes : ouvert aux sous-officiers de gendarmerie (OGR et OG SD). Recrutement et épreuves

En fonction de votre profil, vous aurez la possibilité de passer un ou plusieurs concours officier ; chacun a ses modalités et ses épreuves propres.

Parcours de candidature

Retrouvez ici toutes les infos sur les parcours de candidature

Quel que soit le concours choisi, vous pourrez passer le concours sur le territoire français, en métropole comme en Outre-mer.

Dans le cadre du dispositif égalité des chances, la Gendarmerie propose des classes prépas Talents afin de permettre aux personnes correspondant aux critères de sélection (parcours universitaire dans des conditions matérielles, géographiques et/ou familiales difficiles) d'avoir l'opportunité de réaliser une prépa aux concours officiers financée par l'institution.

Classes Prépas Talents

Vous êtes titulaire d'un bac +5, boursier ou en droit de l'être ? La Gendarmerie nationale vous aide à passer les concours officiers...

Et après?

La formation

Un fois admis, vous deviendrez élève-officier et suivrez une formation militaire et professionnelle à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) à Melun ponctués de stages en unité. Cette formation dure deux ans.

Organisée en 4 semestres, elle permet aux élèves-officiers de devenir des chefs opérationnels :

1er semestre: formation militaire:

2e semestre : formation professionnelle apprenant à concevoir des plans d'action opérationnelle et à gérer des crises ;

3e semestre : formation universitaire en master 2 « Droit et stratégies de la sécurité » en partenariat avec l'Université Paris II Panthéon-Assas ou MBA spécialisé

« Management de la sécurité » (Paris II – HEC) ;

4e semestre : spécialisation dans une dominante choisie en fonction du classement intermédiaire (sécurité publique générale, police judiciaire, sécurité routière ou maintien de l'ordre).

À noter : vous passez le concours OSCE ou officier Rang ? Le temps de formation est plus court !

L'affectation

À l'issue de ces deux années, vous choisirez votre première affectation en fonction de votre classement, des places offertes et de votre dominante :

sécurité publique : à la tête d'une brigade de gendarmerie, vous serez chargé de la protection de la population et de ses biens sur votre circonscription ; maintien de l'ordre : commandant d'un peloton de gendarmerie mobile, vous piloterez des missions de maintien de l'ordre en métropole, Outre-mer et à l'étranger ;

sécurité routière : commandant d'un peloton motorisé ou d'un peloton d'autoroute, votre mission sera d'assurer la sécurité des usagers de la route ; police judiciaire : commandant d'une brigade de recherche ou adjoint au chef de division au sein d'une section de recherche, vous êtes spécialisé dans les enquêtes judiciaires.

En qualité d'officier sous contrat (OSCE), vous serez appelé à commander un peloton de gendarmerie mobile en première affectation. Vous pourrez ensuite occuper des postes de commandement (surveillance et intervention, brigade territoriale, peloton d'intervention spécialisée, etc.). Vous servirez sous contrats successifs pour 17 ans maximum.

Les officiers recrutés par le concours sur titres sont quant à eux destinés à servir en premier lieu, suivant leur domaine de prédilection et les besoins des employeurs, au sein des grandes structures scientifiques de la Gendarmerie (PJGN, ComCyberGend, ST(SI)²). Ils se verront offrir des parcours alternant des postes de haute qualification ou d'expertise technique et des postes de commandement sur le terrain.

Pour plus d'informations contacter le Centre Information Recrutement de la gendarmerie de CAEN

TPH: 02.31.35.93.36 Mail: » cir.caen@gendarmerie.interieur.gouv.fr »